



Ensemble Scolaire Catholique de Ligny-en-Barrois

TARIF 2019/2020

Validés par le Conseil d'Administration de l'OGEC le 15 janvier 2019

	MATERNELLES	Du CP au CM2	COLLEGE	LP
EXTERNAT				
Contribution annuelle des Familles	440,00	509,00	632,00	726,00
Chèque d'arrhes* versé à l'inscription ou à la réinscription, encaissé début septembre	40,00	40,00	65,00	65,00
Puis prélèvement mensualisé sur 10 mois de Octobre à Juillet inclus	40,00	46,90	56,70	66,10
DEMI-PENSION 4 JOURS				
Contribution annuelle des Familles	440,00	509,00	632,00	726,00
Demi-pension	944,00	1 011,00	1 090,00	1 090,00
TOTAL ANNEE	1 384,00	1 520,00	1 722,00	1 816,00
Chèque d'arrhes* versé à l'inscription ou à la réinscription, encaissé début septembre	130,00	130,00	160,00	170,00
Puis prélèvement mensualisé sur 10 mois de Octobre à Juillet inclus	125,40	139,00	156,20	164,60
INTERNAT 4 JOURS / 2 NUITS				
Contributions annuelle des familles			632,00	726,00
Pension (Hébergement + repas)			2 303,00	2 303,00
TOTAL ANNEE			2 935,00	3 029,00
Chèque d'arrhes* versé à l'inscription ou à la réinscription, encaissé début septembre			300,00	300,00
Puis prélèvement mensualisé sur 10 mois de Octobre à Juillet inclus			263,50	272,90
INTERNAT 5 JOURS / 4 NUITS				
Contributions des familles			632,00	726,00
Pension (Hébergement + repas)			3 066,00	3 066,00
TOTAL ANNEE			3 698,00	3 792,00
Chèque d'arrhes* versé à l'inscription ou à la réinscription, encaissé début septembre			350,00	350,00
Puis prélèvement mensualisé sur 10 mois de Octobre à Juillet inclus			334,80	344,20

* Les arrhes permettent à chaque famille de se désister de son engagement. Dans ce cas, la somme versée reste due à l'établissement et est encaissée.

La contribution des familles comprend les cotisations annuelles suivantes : cotisation aux diverses instances de l'Enseignement catholique et de l'assurance Individuelle accident pour chacun des élèves (non déductible, une attestation de couverture est téléchargeable sur le site de l'assureur de l'établissement)

La cotisation pour l'Association des Parents d'Elèves (APEL) est prélevée en plus début octobre pour l'ainé des enfants scolarisés dans l'Enseignement Catholique

Pour l'année scolaire 2020-2021, la mensualisation sera ramenée à 10 mois au total (de septembre à juin inclus) et les tarifs inclueront l'essentiel des dépenses prévues durant l'année.

Pour l'heure, ces tarifs ne comprennent pas les fascicules de travaux dirigés, les livres commandés pour l'étude en classe, les photos de classe, les visites, sorties et voyages scolaires, les petits matériels faisant l'objet de commandes groupées et autres dépenses usuelles.